

**MAIRIE DE MELICOQ****COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 30 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : MM FLAMANT M. - BOURDON J. – COLLÉ G. — JOLIVET B. - LANDUYT N. - DEFRESNE X - ZANCZAK P. –

Mmes. - FONTAINE V. - WILLOT S - VANDENBROM C. - GONCALVES M.

**Absents excusés** : CARDON P. - DELABIE ML. - FLORENCHIE MC - LAMBERT F.

***Début de séance : 19h30 – Fin de séance : 22h00***

Mme FONTAINE V. a été élue secrétaire

Convocation le 21 Juin 2017.

Monsieur le Maire ouvre le Conseil en faisant voter le compte rendu du 04 avril 2017 aux adjoints et aux conseillers ; celui-ci a été voté à l'unanimité.

**I-/ DEMANDE D'AVIS SUR LES STATUTS DE SEZEO**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la loi NOTRe, et à la fusion des syndicats d'énergies préexistants baptisé Syndicat des Energies de Zones Est de l'Oise (SEZEO), il est nécessaire de doter de ce nouveau syndicat de statuts adaptés à ses compétences qui découlent :

1. de sa qualité d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et du service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur le territoire des collectivités membres,
2. de compétences à caractère optionnel qui peuvent être proposées aux communes membres conformément à l'article L5212-16 du Code général des Collectivités Territoriales (GGCT).

Ces statuts ont pour ambition de prendre en compte les compétences et missions exercées par les deux anciens syndicats fusionnés, mais aussi de préparer le SEZEO aux enjeux du monde à venir en intégrant notamment les évolutions législatives introduites par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Mr Collé fait un compte rendu sur les futurs projets du SEZEO et donne avis favorable sur les statuts de celui-ci.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les statuts du SEZEO.

**II-/ DEMANDE D'AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE GUIVRY AU SEIN DE SEZEO**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retrait de la commune de GUIVRY au sein du SEZEO. Monsieur COLLE explique que ce retrait est dû au fait que celle-ci fait partie du département de l'Aisne, UZEDA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le retrait de la commune du GUIVRY au SEZEO.

### **III-/ RYTHME SCOLAIRE**

Madame FONTAINE informe le Conseil Municipal que suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 concernant le changement de rythmes scolaires, les communes ont la possibilité de revenir aux 4 jours.

Depuis l'annonce faite par le nouveau ministre de l'éducation, Jean Michel BLANQUER, la réflexion a été menée début juin à travers un questionnaire à remplir par les parents sur la décision de continuer le rythme des 4 jours 1/2 ou revenir sur un rythme de 4 jours dès 2017 ou pour la prochaine rentrée 2018/2019. Sur 54 questionnaires distribués, 51 ont répondu dont 33 pour un retour à 4 jours, 12 pour un retour à 4 jours ½ et 6 indifférents.

Un conseil d'école extraordinaire s'est tenue le 26 juin 2017 pour connaître la tendance et savoir si celle-ci serait pour 2017/2018 ou 2018/2019. A la majorité, un retour à 4 jours est souhaité dès septembre 2017.

A partir de la rentrée 2017/2018, les horaires seront les suivantes :

<b>JOURS</b>	<b>HORAIRES</b>	
LUNDI	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
MARDI	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
JEUDI	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
VENDREDI	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30

Afin d'accueillir les enfants, la Communauté de Communes des deux Vallées (CC2V) a consulté la commune car celle-ci est à la recherche de locaux pour reprendre les ALSH le mercredi. La commune propose la SMF Bernard Dupuis, ce projet est en cours de discussion.

Après en avoir délibéré et à la majorité avec 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal donne un avis favorable concernant le retour au rythme des 4 jours et un avis favorable à l'unanimité pour la mise à disposition de la salle multifonctions.

### **IV-/ BILAN DU PERISCOLAIRE ET DE LA CANTINE**

Madame FONTAINE informe qu'une augmentation d'effectifs d'élèves ne nous permet pas de prendre les enfants de – 3 ans pour la prochaine rentrée scolaire.

Madame FONTAINE présente et commente le compte de résultat 2016 qui s'équilibre en charges et en produits de la manière suivante :

- cout total des charges : 67 643 €
- Cout total des produits : 47 903 €

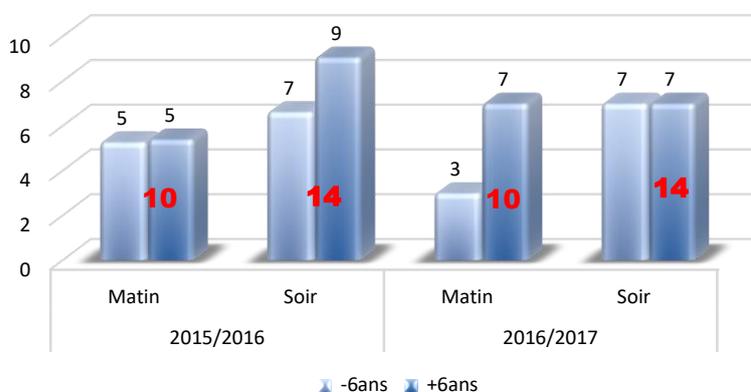
---

Cout de participation de la commune 19 740 €

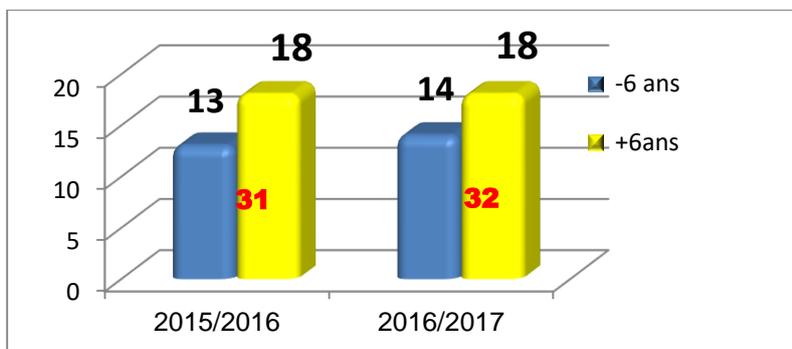
Charges	Total	Produits	Total
Energies	1 708.00 €	Prestation CAFO	4 714.00€
Produits d'entretien	472.00 €	Participation des usagers	33 939.00€
Goûters	1 315.00 €	Subvention Départementale	100.00 €
Entretien des locaux/ réparations	2 432.00 €	Participation Aide Complémentaire	5 787.00€
Charges de personnel	48 127.00 €	Fond d'amorçage	3 363.00 €
Déplacements, missions	58.00 €		
Facture AP	13 531.00		
<b>TOTAL</b>	<b>67 643.00€</b>		<b>47 903.00 €</b>
<b>Cout de Participation de la Commune :</b>		<b>19 740 €</b>	

Madame FONTAINE fait un bilan sur l'accueil du périscolaire 2016/2017, il est constaté une stabilité des effectifs par rapport à l'année scolaire précédente. Actuellement, 43 familles sont inscrites au périscolaire et cantine.

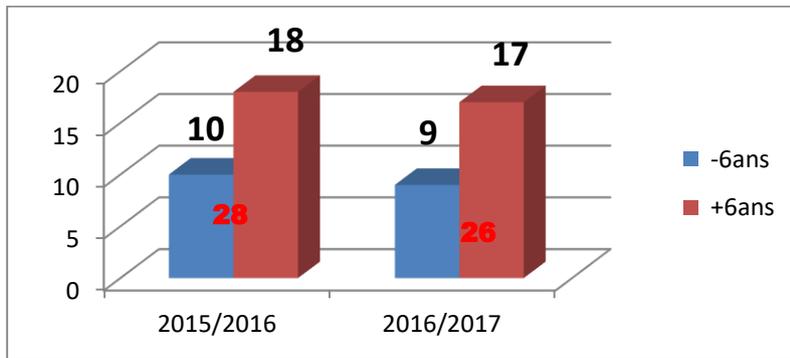
### ACCUEIL PERISCOLAIRE (Effectif moyen)



### CANTINE (Effectif moyen)



### TAP (Effectif moyen)



Sur Le coût d'un repas de 3.94 €, 2.94 € est pris par API et 1 € par la mairie

Madame FONTAINE informe également le Conseil Municipal que Madame PONCELET Ophélie est nommée directrice du service périscolaire avec Madame MEYER Pauline à partir de septembre. Des recrutements d'animateurs sont en cours. Actuellement l'effectif est composé de 4 animateurs, 1 ATSEM, et 1 agent de restauration.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bilan du périscolaire et de la cantine.

### **V-/ AFFOUAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'ONF concernant l'intention de faire une coupe d'amélioration sur la parcelle 3A de 2ha 25 au profit des usagers ainsi qu'une vente bois aux publics.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la demande de l'ONF et demande de faire le nécessaire auprès de Mr VILLELEGIER (ONF)

## **DIVERS**

### **TRAVAUX SALLE MULTIFONCTION**

Monsieur DEFRESNE informe le Conseil Municipal que les travaux concernant la salle multifonctions sont en cours. Le reste des travaux sera entrepris par Monsieur JOLIVET et Monsieur COLLE en 2 étapes :

1. Le nettoyage des supports de plaques
2. Déplanque Remontage des plafonds

### **TOUR DE TABLE :**

Mme FONTAINE : Mme FONTAINE souhaiterait faire un nettoyage dans les bâtiments et locaux communaux et utiliser la méthode 5S qui est une démarche de gestion de la qualité. Appliquée dans un contexte professionnel, elle vise à créer et à maintenir l'environnement de travail propre, bien ranger, agréable à vivre et sécurisé une meilleure gestion de la qualité dont le but intégral est d'optimiser les conditions et le temps de travail.

Mr JOLIVET : demande de ne pas mettre de cailloux dans la rue Emerson White au niveau des plots afin d'éviter les projections

Mr LANDUYT : signale que le macadam est en train de s'effondrer et demande si il n'y a pas moyen de le protéger

Mme GONCALVES : signale qu'il y a un problème de plaque d'égout dans la rue des Acacias, celle-ci est bancal et bouge quand un véhicule passe dessus ce qui engendre un bruit incommode.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 30 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept et le 30 juin à dix-neuf heure

Le Conseil municipal, convoqué par décret du premier ministre conformément à l'article L.283 du Code électoral, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : MM FLAMANT M. - BOURDON J. – COLLÉ G. — JOLIVET B. - LANDUYT N. - DEFRESNE X - ZANCZAK P. –

Mmes. - FONTAINE V. - VANDENBROM C. - GONCALVES M.

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

<b>Mandant</b>	<b>Mandataire</b>
<b>Mme WILLOT</b>	<b>Mr ZANCZAK</b>
<b>Mme DELABIE</b>	<b>Mme FONTAINE</b>
<b>Mr CARDON</b>	<b>Mr FLAMANT</b>
<b>Mme LAMBERT</b>	<b>Mr LANDUYT</b>

**Absents : Mme FLORENCHIE MC**

*Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 19h30*

Mme FONTAINE V. a été élue secrétaire

Convocation le 21 Juin 2017.

**PROCEDURE A L'ELECTION DE DELEGUES ET LEURS SUPPLEANTS POUR LA PROCHAINE ELECTION DES 4 SENATEURS DU DEPARTEMENT LE 24 SEPTEMBRE 2017**

Monsieur le Maire informe le membre du Conseil Municipal que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017.

A l'occasion de celles-ci, les conseils municipaux de toutes les communes du département de l'Oise doivent se réunir le 30 juin 2017 afin d'élire des délégués titulaires et suppléants.

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Après vote, ont été désigné :

- **3 délégués titulaires** :

- Mme FONTAINE V.
- Mr COLLE G.
- Mr LANDUYT N.

Qui ont obtenus : 14 voix chacun

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Mme FONTAINE V.
- Mr COLLE G.
- Mr LANDUYT N.

- **3 Délégués suppléants :**

- Mr CARDON P.
- Mr ZANCZAK P.
- Mr DEFRESNE X.

Qui ont obtenus : 14 voix chacun

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Mr CARDON P.
- Mr ZANCZAK P.
- Mr DEFRESNE X.

Les élus désignés délégués ou suppléants ont accepté leur désignation